

avoil en ladite église vingt-huit prêtres incorporés, la bulle porte qu'ils seroient tous chanoines jusqu'à ce que le nombre fût réduit à dix-sept. Celte bulle est en date du mois de juin 1515, laquelle contient union de l'abbaye et sacristie d'Ambronay et des cures de Saint-Jean-dcs-Avenlures en Bresse, et de Jujurieu en Bugey à la mense de l'évêque. Les raisons sur lesquelles on obtint cet évêché sont déduites au long dans lesdites bulles (1). Le diocèse de Bourg comprenoit la Bresse, la Bresse, et généralement tout ce qui est du diocèse de Lyon en Bresse et Bugey et au comté de Bourgogne. Néanmoins le même pape Léon X révoqua ladite bulle d'érection à la prière du roi François I^{er}, de l'archevêque et chapitre de Lyon, et du duc de Bourbon, par sa bulle datée à Rome, aux calendes d'octobre 1516, dont il commit l'exécution aux évêques de Glandenes et de Iéropoly et à l'abbé d'Ainay. Cependant le chapitre et les chanoines de Bourg, craignant que, par la suppression de l'évêché de Bourg, on ne voulût révoquer leur qualité et dignité en doute, recoururent à Sa Sainteté, laquelle déclara par bulle du 14 juin 1521, que nonobstant ladite bulle de révocation, ils demeuroient chanoines avec le même nombre et dignités, et que l'union qui avoit été faite des cures de Dommartin-de-Larrenay, Saint-Marlin-le-Châtel et Montagnat à la mense capitulaire subsisteroit.

« Mais sur l'instance que fit l'empereur Charles V et Charles, duc de Savoie, auprès du pape, par autre bulle datée à Rome le 13 novembre 1521, Léon X rétablit ladite évêché de Bourg avec la même étendue de diocèse et union de bé-

(1) La principale, c'est que Lyon et son territoire appartenaient à un autre seigneur, « ac civitas Lugduensis sit alterius domini. » Tous les actes relatifs à l'évêché de Bourg se trouvent dans les preuves de *Y Histoire de Bresse*, de Guichenon, p. 78 et suiv. Les autres détails qu'on vient de lire sont dans le corps du même ouvrage, à l'article de Bourg.